



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL  
MUNICIPAL**

*Lors de la séance du 21 mai 2026*

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

**Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :**

N°1	DCM-27-2026 portant décision modificative du budget n°1	Adoptée à l'unanimité
N°2	DCM-28-2026 fixant les modalités de formation des élus et crédits affectés	Adoptée à l'unanimité
N°3	DCM-29-2026 sollicitant le fonds départemental des amendes de police 2026	Adoptée à l'unanimité
N°4	DCM-30-2026 sollicitant un fonds de concours pour la viabilisation des terrains Impasse du Ravi	Adoptée à l'unanimité
N°5	DCM-31-2026 désignant un correspondant Défense et un correspondant PICS	Adoptée à l'unanimité
N°6	DCM-32-2026 : Retirée de l'ordre du jour	Rejetée à l'unanimité
N°7	DCM-33-2026 portant révision du loyer du T4 de la mairie à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2026	Adoptée à l'unanimité
N°8	DCM-34-2026 concluant une convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics avec Valence Romans Agglo	Adoptée à l'unanimité

À Parnans, le 22 mai 2026,

Le Maire

Philippe BOYER

